



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 27 août 2024

Succès des Jeux Olympiques, les stations géantes Vélib' reviennent pour les Jeux Paralympiques !

Pour les Jeux Paralympiques de Paris 2024, le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) déploie 10 stations éphémères d'une capacité cumulée de 2 400 places à proximité des lieux de compétition. Pour ce deuxième temps fort des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'objectif est double : être au rendez-vous de la mobilité pendant la compétition tout en assurant le service pour les usagers du quotidien en cette période de rentrée. Le dispositif de stations géantes est intégralement financé par la Métropole du Grand Paris (MGP) pour les stations situées en dehors de Paris et co-financé par la Métropole et la Ville de Paris pour les stations parisiennes. Les élus du SAVM saluent unanimement ce soutien au service public, qui permet au vélo partagé de répondre présent pour ce rendez-vous historique.

Des stations géantes au plus près des sites de compétition

Les stations ouvriront 2h avant le début chaque épreuve et fermeront 2h après la fin de chaque épreuve. Les premières stations géantes seront en fonctionnement dès le 29 août, premier jour des Jeux Paralympiques. Ces stations permettront d'assurer à toutes les personnes qui souhaiteront se rendre à une épreuve à vélo partagé de pouvoir stationner leur Vélib' dans la station géante la plus proche.

Habillées aux couleurs du service, les stations sont identifiables facilement. Sur l'application et le site internet velib-metropole.fr, la carte interactive affiche ces stations temporaires, avec le nombre de places, le nombre de vélos disponibles et les horaires d'ouverture.

Les stations géantes sont gérées par des équipes de Vélib' Métropole qui accompagnent les utilisateurs et facilitent les opérations de prise et dépose des vélos.

Pour mémoire, sur la période des JO, en moyenne, plus de 5 600 personnes se sont déplacées chaque jour à Vélib' pour rejoindre ou quitter une épreuve olympique !

Les 10 stations seront en service sur 8 sites de compétition, pour 2400 places au cumul

- Saint-Denis, Stade de France : 2 stations, pour un total de 800 places
- Paris :
 - o Parc des Nations : 200 places
 - o Stade Roland-Garros : 200 places

- Tour Eiffel/Trocadéro/Champ-de-Mars : 200 places
- Grand Palais/Concorde/Invalides/Pont Alexandre-III : 2 stations pour un total de 400 places
- Arena Porte de la Chapelle : 200 places
- Arena Bercy : 200 places
- Paris la Défense Arena : 200 places

Ce dispositif vient en renfort des stations situées à proximité de ces sites, régulièrement saturées lors des grands événements sportifs et culturels qui s’y tiennent.

Les stations géantes, un marqueur de la mobilité pendant les Jeux

« Après le succès du dispositif pendant les Jeux Olympiques, l’histoire des premiers « Jeux cyclables » continue pendant les Paralympiques ! La Métropole se réjouit du déploiement et du succès des stations Vélib’ géantes humanisées à proximité des sites de compétition, utiles aux déplacements des visiteurs et à l’ancrage du vélo, en héritage, dans le quotidien des métropolitains. Les Jeux sont un accélérateur du développement d’une mobilité douce dans la Métropole, à Paris comme dans les communes limitrophes. La Métropole du Grand Paris poursuit par ailleurs la mise en œuvre de son ambitieux Plan Vélo Métropolitain, doté de 108 M€ et structuré en 9 lignes, totalisant 215 km de pistes, en lien avec Jean-Pierre Barnaud, Vice-Président délégué aux mobilités et circulations douces, et Jacques Baudrier, Conseiller métropolitain délégué au déploiement des pistes cyclables. », Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

« En héritage de ces Jeux, nous souhaitons que les organisateurs de grands événements aient désormais le réflexe de nous contacter pour mettre en place des stations géantes afin de faire perdurer la dynamique lancée par ces premiers Jeux 100 % cyclables de l’Histoire. Chaque métropolitaine et chaque métropolitain doit pouvoir se rendre à destination en utilisant le plus grand service de vélo partagé en station du monde ! » indique Sylvain RAIFAUD, Président du SAVM.

Pour mémoire, durant les Jeux Olympiques, plus de 21 000 personnes différentes ont utilisé les stations géantes Velib’ pour se rendre à une épreuve ou en revenir. Velib’ a enregistré son record historique d’utilisation avec près de 2,5 millions de trajets sur la période, dont plus de 155 000 vers ou depuis une épreuve, prenant ainsi pleinement sa part dans le succès des premiers Jeux cyclables de l’Histoire.

A propos de Velib’ Métropole

Velib’ Métropole est le service public de location de vélos en libre-service de référence. Il offre à ses 427 000 abonnés et ses plus de 780 000 utilisateurs différents annuels une solution de mobilité durable et complémentaire aux transports en commun. Le Syndicat Autolib’ Velib’ Métropole (SAVM) est le gestionnaire du service, dont l’exploitation a été confiée à la société Smovengo, dans le cadre d’un marché public (2018 – 2032).

Depuis 2018, Velib’ s’inscrit dans une dynamique métropolitaine. Géré par le Syndicat Autolib’ Velib’ Métropole (SAVM), le réseau du vélo public partagé compte aujourd’hui près de 1480 stations, réparties dans 62 collectivités, sur un territoire de plus de 470 km². 20 000 Velib’ seront à la disposition du public. Chaque année, la Métropole du Grand Paris soutient financièrement le réseau Vélib’ en subventionnant l’installation et l’exploitation des stations situées en dehors de la capitale. Pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, la Métropole du Grand Paris réaffirme son engagement en faveur des mobilités douces et partagées aux côtés des communes sur son périmètre, et élargit exceptionnellement son soutien financier aux stations géantes déployées dans la capitale, à hauteur de 650 000 €. La Métropole du Grand Paris finance également 50 % du dispositif de parkings Paris2024 dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis.

À propos du SAVM

Le Syndicat Autolib' Velib' Métropole (SAVM) est le syndicat des mobilités partagées, au service de collectivités. Grâce aux deux services publics dont il porte encore le nom, le SAVM a développé une expertise unique sur le territoire métropolitain pour la conception et la gestion de solutions de mobilité partagée. Il réalise pour ses adhérents des prestations complètes : des premières études au déploiement en incluant bien sûr la communication autour des offres mises en place.

En savoir plus > <https://autolibmetropole.fr/syndicat/missions/>

A propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). La Métropole du Grand Paris œuvre pour améliorer le cadre de vie des citoyens dans une zone dense urbaine grâce à une gouvernance dédiée qui apporte une réponse opérationnelle et locale pour chacune des communes. Par ses actions et ses coopérations stratégiques, elle contribue à renforcer l'attractivité des 131 communes qui la composent. C'est le premier pôle d'emploi et de parc de bureaux d'Europe.

En savoir plus > www.metropolegrandparis.fr

À propos de la Ville de Paris

Depuis 2014, la Ville de Paris est engagée dans une révolution des mobilités pour faire baisser la pollution de l'air et adapter la ville aux dérèglements climatiques. Paris est le premier département financeur des transports en commun franciliens et le fondateur et premier financeur de Velib. Après avoir investi massivement pour créer un réseau cyclable sécurisé, la Ville de Paris a permis au vélo, pour la première fois en 2024, de dépasser la voiture pour le nombre de déplacements réalisés quotidiennement. La pollution générée par les gaz d'échappements a d'ores et déjà baissé de 40 % en 10 ans. Les Jeux Olympiques et Paralympiques ont permis d'amplifier cette dynamique avec un réseau d'olympistes de 60 km réalisé en accéléré pour l'évènement. De nouvelles pistes cyclables ont été créées dans le cadre du réaménagement de quartiers entiers, comme à la Porte de la Chapelle ou à la Porte Maillot. Les Parisiens et les visiteurs bénéficient désormais d'un réseau de 1400 km de pistes cyclables sécurisées. Certaines d'entre elles, comme le boulevard Sébastopol ou la rue de Rivoli, sont parmi les plus empruntées au monde.